



## Certificat médical illégal, faute lourde médicale, etc.

Par **Fou GUERI**, le **10/09/2012** à **21:55**

Les hôpitaux publics parisiens soit à la sortie des malades de leurs services (cardiologie, néphrologie, etc.), soit sur leur site Internet, etc. demandent toujours que ceux-ci leur donnent leur avis de satisfaction sur leurs séjours dans ceux-ci. C'est ce que j'ai fait en écrivant à des directeurs d'hôpitaux publics parisiens pour leur signaler (sans aucune grossièreté ni menace) qu'à mon avis, je constatais, à propos de ceux-ci, depuis au moins environ 1981, une « dégradation des soins, des services, de la relation médecin-malade », etc. Ne recevant jamais de réponses de la part de ces hôpitaux publics parisiens au sujet de cette « dégradation des soins, des services, de la relation médecin-malade », etc. j'ai alors continué à leur écrire pendant environ six mois en nombre, leur donnant toujours plus d'exemples de toutes sortes à ce sujet ! C'est alors qu'au bout de six mois de courriers en nombre, j'ai été convoqué pour un examen psychiatrique obligatoire au Centre médico-psychologique de mon quartier suite à un signalement d'un professeur en psychiatrie de l'un de ces hôpitaux publics parisiens à Monsieur le préfet de police de Paris. Il lui écrivait entre autres à mon sujet : « courriers en nombre très longs et désordonnés ; propos et préoccupations délirants ; dangerosité ; mais pas de persécuteur », etc. Pourquoi, d'une part ne m'a-t-il jamais demandé d'arrêter d'écrire aux directeurs d'hôpitaux, d'autre part ne m'a-t-il jamais convoqué pour me dire lui-même que j'avais besoin de soins psys supplémentaires ? Son diagnostic de « désordre, délire, dangerosité », etc. dans la mesure où il a été fait il y a 4 ans et qu'il ne s'est jamais révélé juste à ce sujet jusqu'ici, n'était-il pas ainsi une faute lourde médicale ? J'ai signalé tout cela à l'Ordre des médecins (par fax ou par LRAR) mais il ne m'a jamais répondu malgré mes réclamations ! Quel recours ai-je contre lui éventuellement ? Comment dois-je m'y prendre si je désire que ce professeur en psychiatrie soit puni pour « certificat médical illégal, faute lourde médicale, non-respect de déontologie ? Quelle chance ai-je de gagner cette affaire ? D'avance je vous remercie pour votre réponse éventuelle !